

19 marsjour de deuil

Posté par prosunt - le 18 Août 2006 à 20:18

Ayant trouvé, cette déclaration pertinente, j'entends la soumettre à ceux qui n'en n'ont pas connaissance...

LE 19 MARS... JOUR DE DEUIL

Certains partis politiques auraient voulu, voir adopter le 19 mars pour commémorer la fin de la "Guerre d'Algérie"

Ce projet à été combattu car cette date est synonyme d'abandon, de souffrance et de mort ! En 1961, grâce au « plan Challe », la guerre était gagnée, les frontières verrouillées, le quadrillage efficace, les populations protégées des exactions et tous les moyens mis en place pour neutraliser les bandes de l'intérieur exsangues et atomisées.

La guerre était gagnée mais la paix fut perdue par l'aveuglement des hommes !

Les accords d'Evian prévoyaient une protection des supplétifs, ces musulmans ayant en leur âme et conscience, au regard des crimes du FLN, choisi la légalité et la protection de la France, et du million de "pieds noirs" installés sur cette terre d'accueil depuis des décennies.

L'OAS refusant les accords d'Evian avalisés par le peuple français (non compris celui résidant en Algérie, encore part entière de la République, et exclu de ce vote). les affrontements entre communautés et forces de l'ordre, le non-respect par le FLN des accords que le CNRA avait dénoncée en juin 1962 à Tripoli amenèrent le pire : les massacres et l'exode.

En 1961, les supplétifs comptaient :

- 61 600 harkis servant dans 600 harkas,
- 19 000 moghaznis servant dans 740 SAS,
- 8 000 gardes servant dans 101 GMS,
- 62 000 gardes d'autodéfense.

Avec les appelés et les engagés dans les régiments réguliers, les combattants musulmans étaient quatre fois plus nombreux dans les rangs français que dans ceux de l'ALN dont la presque totalité était stationnée hors frontières !

Dès l'application unilatérale du cessez-le-feu les massacres et les tortures se généralisèrent sous l'oeil souvent passif des unités de l'Armée française, maintenue sur ordre dans ses cantonnements.

Les mesures gouvernementales se succédèrent :

- le 19 avril 1962, le Conseil des ministres rejeta la proposition de rapatriement général des supplétifs,
- le 12 mai 1962, toute initiative individuelle dans le domaine du rapatriement fut interdite aux officiers,
- le 26 mai 1962, un camp d'accueil fut ouvert en métropole au Larzac, un autre le sera le 29 juin à Bourg Lastic,
- le 21 juin 1962, il fut interdit aux forces de l'ordre de mener des opérations au profit des personnes menacées, en Algérie.
- le 19 juillet 1962, pour cause de saturation des camps, les transferts en France furent suspendus.
- le 19 septembre 1962, les rapatriements furent à nouveau autorisés.

Les suites de ces atermoiements et de ces interdictions sont tristement connues :

- seuls 91 000 Français musulmans (civils et militaires) purent rejoindre la métropole dont 15 000 à 20 000 supplétifs soit environ 10% des effectifs de 1961,
- 100 à 150 000 supplétifs, leurs femmes et leurs enfants furent assassinés, souvent après d'effroyables tortures.

Du côté des Européens, 3 000 personnes furent enlevées dont 2 000 ne réapparurent jamais, 736 militaires furent, malgré le cessez-le-feu, tués ou blessés.

Près d'un million de "pieds noirs" fut contraint à l'abandon de ses racines et de ses morts !

Voilà le résultat du 19 mars... On voudrait que ce jour anniversaire de profonde détresse, soit fêté... Quelle honte et quelle tristesse ! Oui, le 19 mars est bien un jour de deuil !

Le devoir de repentance n'est pas où certains voudraient prioritairement l'afficher, mais bien vis-à-vis de

nos frères musulmans, Français par le choix et par le sang versé, que nous avons abandonnés.

Général Jean-Pierre VIEILLARD

[color=#000080][i]Mais le 19 mars 2006, je dis bien en 2006 à l'ARC DE TRIOMPHE de L'ETOILE (qui restera toujours à la place de l'ETOILE)

Une grande cérémonie...[/i]color]

=====